



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 76417

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les effets pervers de la vidéosurveillance au travail. En 2013 et 2014, la CNIL a demandé à deux reprises à l'entreprise Apple de cesser ses pratiques de vidéosurveillance permanente des salariés, qui sont disproportionnées « au regard de la finalité de prévention des atteintes aux personnes et aux biens ». Après avoir constaté que rien n'avait changé lors de l'inspection de quatre boutiques de la marque à été 2014, la CNIL a sommé Apple de mettre en conformité avec la législation française ses dix-sept magasins ouverts dans notre pays. Il voudrait savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement pourrait prendre afin d'enjoindre les entreprises qui pratiquent une surveillance trop poussée de leurs salariés à cesser leurs pratiques liberticides.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76417

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2129

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)